

ATTESTATION

Période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

Aux termes de la police N° 20.500.622.416.687, souscrite par la :

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AÉROMODÉLISME
108, rue Saint Maur
75011 PARIS

La Compagnie AXA France, 313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX garantit tous les organismes dépendant de la Fédération Française d'AéroModélisme, tous ses adhérents et plus généralement tous les participants à leurs activités. Ces garanties sont accordées dans le monde entier.

Sont notamment couverts, tous les sports auxquels ils participent, à l'exception des réunions sportives comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur.

GARANTIES "RESPONSABILITÉ CIVILE" (dommages causés aux tiers)

	Montants garantis
DOMMAGES CORPORELS	9.000.000 €
Intoxications alimentaires incluses	
DOMMAGES MATÉRIELS ET IMMATÉRIELS	
Résultant d'incendie, explosions ou d'origine électrique	1.247.961 €
Résultant de l'action des eaux	1.247.961 €
Résultant de vol	26.920 €
Causés aux biens du personnel	2.121 €
Causés aux véhicules du personnel	10.696 €
AUTRES DOMMAGES	1.247.961 €
PROTECTION JURIDIQUE	Sans limitation en France 12.480 € dans les autres pays

GARANTIES "INDIVIDUELLE ACCIDENTS" (dommages subis par les adhérents)

(montants actualisés au 03 janvier 2022)

	Montant garanti
Décès	16.956 €
Frais d'obsèques	1.566 €
Invalidité permanente	33.913 €
Frais de prothèses	4.174 €
Bris de lunettes, verres de contact, prothèse, appareil de redressement dentaire	782 €
Perte de lunettes	392 €
Frais médicaux	4.174 €
Frais de recherches (par personne)	3.130 €
Forfait hospitalier	À concurrence du tarif en vigueur

Sont garantis les dommages occasionnés aux locaux occupés temporairement, c'est à dire moins de 90 jours.

En outre, il est précisé que la Compagnie AXA France renonce à tout recours qu'elle serait fondée à exercer en cas de sinistre contre l'État, les départements, et les communes, le cas de malveillance excepté.

La compagnie garantit la responsabilité civile de la Fédération Française d'AéroModélisme et de ses adhérents, découlant des manifestations d'aéromodélisme conformément à la réglementation en vigueur et notamment dans les conditions fixées par :

- Le décret N° 551.366 modifié du 18 octobre 1955, portant réglementation générale des épreuves et compétitions sportives sur la voie publique.
- Le décret N° 93.392 du 18 mars 1993 pour application de l'article 37 de la loi N° 84.610 du 16 juillet 1984 modifiée par la loi N° 92.652 du 13 juillet 1992.
- Les arrêtés des 25 février 2012 et 25 juillet 2015 modifiant l'arrêté interministériel du 4 avril 1996 relatif aux manifestations aériennes.
- L'arrêté du 10 novembre 2021 relatif aux manifestations aériennes qui abrogera l'arrêté du 4 avril 1996 à compter du 21 avril 2022.
- L'arrêté du 3 décembre 2020 relatif à l'exploitation d'aéromodèles au sein d'associations d'aéromodélisme en application du règlement d'exécution (UE) 2019/947
- L'arrêté du 3 décembre 2020 relatif à la définition des scénarios standard nationaux et fixant les conditions applicables aux missions d'aéronefs civils sans équipage à bord exclues du champ d'application du règlement (UE) 2018/1
- L'arrêté du 3 décembre 2020 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs sans équipage à bord

Cette attestation est faite sur la demande de l'assuré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Bussy, le 3 janvier 2022.

ASSURANCE CONSEIL
4 Passage Carter
77600 BUSSY-Saint-GEORGES

Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conforme aux articles L530 & L530-2 du Code des Assurances.
ORIAS N° 07002523 - Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI -

Vos informations personnelles sont enregistrées par Assurance Conseil, dans un fichier informatisé pour la gestion de vos contrats. Elles sont conservées pour une durée correspondant aux prescriptions légales. Conformément à la nouvelle réglementation « RGPD - Informatique et Libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données personnelles vous concernant et les faire rectifier sur simple demande auprès de notre DPO sur ida@online.fr.